Le présent document est un modèle de convention qui doit être adapté / modifié en fonction de la situation particulière de l’entreprise (notamment des spécificités inhérentes au secteur d’activité).

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL RELATIVE A**

**L’OCTROI DE CHEQUES SPORT ET CULTURE**

ENTRE

D’une part **:** ….

dont le siège social est établi à …

inscrite à la BCE sous le numéro …

Représenté(e) par [Nom, Prénom],

en sa qualité de [Fonction],

 Ci-après dénommée « ***l’EMPLOYEUR*** »,

**ET**

D’autre part : Les organisations syndicales soussignées,

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Ensemble dénommées : **« *les Parties* ».**

## \* \* \*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. **Objet de la convention**

La présente convention collective de travail a pour objet l’octroi de chèques sport et culture.

Elle est rédigée en tenant compte des textes légaux en la matière, à savoir l’AR du 30 juin 2006.

1. **Modalités d’octroi**
2. L’employé reçoit …….(nombre) chèques sport et culture d’une valeur de ……..€ ou bien un montant total de ………….€ (avec un maximum de 100 € par an).
3. Les chèques sport et culture sont délivrés au nom du travailleur, ce qui implique que leur octroi et les données y relatives (nombre et montant) figurent au compte individuel du travailleur, conformément à la réglementation relative à la tenue des documents sociaux.
4. Les chèques sport et culture mentionnent clairement que leur validité est limitée à 15 mois, du 1er juillet de l’année au 30 septembre de l’année suivante et qu’ils ne peuvent être acceptés qu’auprès des opérateurs culturels qui organisent des activités relevant des matières culturelles visées à l’article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 et qui sont reconnus, agréés ou subventionnés par l’autorité compétente ou auprès d’associations sportives pour lesquelles il existe une fédération, reconnue ou subventionnée par les Communautés ou appartenant à une des fédérations nationales de hockey, boxe, football et de golf.
5. **Durée de la convention**

**Indéterminée** :

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée et entre en vigueur le ………………..

**Durée déterminée** :

La présente convention est conclue pour une durée de …………….. et entre en vigueur le ………………..

Elle peut être résiliée par chacune des Parties moyennant un préavis de…………. mois.

La présente convention est automatiquement résolue lorsqu’il est mis fin au contrat de travail conclu entre l’employeur et le travailleur.

1. **Dépôt**

La présente convention collective de travail contient xx pages.

Fait à xxxxxxxxxx [Lieu], le xx xxxxxxx xxxx [Date], en xx exemplaires, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu un exemplaire original, l’exemplaire restant étant destiné à l’enregistrement et sera déposé au Greffe de la Direction générale des Relations collectives de travail du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale par la partie la plus diligente.

L’EMPLOYEUR Les organisations syndicales

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nom, prénom et fonction] Signature du représentant de l’organisation syndicale \*

 \* Nom et fonction en majuscules, suivi de la mention « *Lu et approuvé* »